

De : **Cyrille Largillier** <cyrille@>  
Date : 21 septembre 2016 à 22:16  
Objet : Re: albums accessibles ...  
À : "alain l." <lagarde.alain@>

Hello,

Excuse-moi pour le délai de réponse, pas mal de boulot en ce moment.  
Oui, la possibilité d'utiliser commercialement fait partie des possibilités offertes par les licences libres (dont Art Libre fait partie).

L'article sur Wikipedia explique pas trop mal les licences libres.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence\\_libre](https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_libre)

Si on reste centré sur l'éducation "éducation nationale française", alors on a tendance à vouloir refuser toute utilisation commerciale car on est dans une optique d'éducation gratuite. Personnellement, j'estime que ce que je produis n'est pas réservé qu'au système éducatif français. Il n'y a pas qu'à l'école qu'on apprend. De nombreuses associations qui par exemple font de l'aide aux devoirs peuvent avoir besoin de ces ressources. Et peut-être qu'elles font payer quelque chose pour l'aide au devoir (même dérisoire). Dans ce cas là est-on dans une utilisation commerciale ? De même, dans d'autres pays, l'école n'est pas forcément gratuite. Pour autant, ces élèves là n'auraient pas le droit d'utiliser mes productions ?

Souvent on a comme remarque. "Mais si quelqu'un se fait du fric sur votre dos en vendant votre travail, c'est dégueulasse." C'est vrai que ce n'est sûrement pas une action qui mériterait un nobel de la paix, mais pour autant, cette personne reste obligée de citer l'auteur du travail. N'importe qui peut donc retrouver facilement et gratuitement le document. Et puis, si quelqu'un se fait de l'argent avec mon travail, qu'est-ce que j'y perds. Rien.

Sinon, pour revenir au logiciel, Wine permet en effet de faire fonctionner sous Linux des applications Windows. Il va donc falloir que je teste voir ce que cela donne.

Le mail de Jonathan est le suivant : jonathan@

Bonne soirée